



Déclaration de la Fédération Syndicale Unitaire,

CALVE de l'Académie de Bordeaux

le 13/11/2018



M. le Recteur,

Mmes et MM. les membres de la CALVE,

Nous en sommes persuadés, nous sommes ici dans le même but commun de contribuer par notre action à l'amélioration des services publics d'éducation dans notre Académie.

Documents de travail

En premier lieu nous souhaitons exprimer notre attachement à l'obtention de documents de travail dans des délais nous permettant effectivement d'y travailler, délais bien trop courts cette fois-ci, puisque nous les avons reçus hier le 12 novembre, nous le regrettons vivement.

D'autre part, nous n'avons connaissance que des créations de SELO. Nous vous demandons par la présente d'obtenir des cartes présentant les effectifs de chaque LV, par département ainsi que par établissement, les sections LCE, les 6^e LV2 (ex-bilangue), en collège. Depuis la Réforme du Collège 2016, ces dispositifs doivent être financés par chaque établissement, mettant en concurrence les disciplines, ce que nous déplorons. Ils ne relèvent plus d'une décision préalable de votre part, cependant nous avons besoin de ces cartes pour travailler, même si celles-ci sont établies à posteriori, lorsque l'année concernée a déjà débuté.

Formations 1^{er} degré

Nous souhaitons également réitérer notre demande – déjà formulée l'an passé – d'une formation en Langues Vivantes Etrangères plus conséquente pour les collègues du 1^{er} degré, au moyen d'un plan de formation ambitieux, qui permettrait non seulement aux enseignants en formation mais également à ceux déjà en poste, d'élever leur niveau et leur aisance et par là même, d'améliorer l'apprentissage des élèves.

Effectifs en hausse

Nous condamnons les suppressions de postes annoncées nationalement, alors même que les effectifs dans le second degré sont en augmentation continue, cela se vérifie bien dans notre Académie avec 1,7% d'élèves en plus.

Cette augmentation, devrait se traduire au contraire par un nombre de postes supplémentaires, sans quoi les conditions de travail et d'apprentissage des élèves et de leurs professeurs ne peuvent que se dégrader, avec des conséquences malheureusement fort prévisibles, peut-être plus encore en classe de LV. Une pédagogie réellement actionnelle nécessite d'offrir à chaque élève les possibilités, les conditions de s'exprimer le plus souvent possible, comment mener à bien ce projet avec des effectifs de 30, voire 35, 36, 37 élèves ?

Les horaires réduits au lycée sont également préoccupants, nous demandons un horaire de 3h hebdomadaires pour tous, face à une réalité de 1h30, 2h, ou 2h30/semaine.

Nouveau baccalauréat

Pour le projet de baccalauréat 2021, **les horaires restent globalisés** (LVA + LVB) donc 5h30 en Seconde, 4h30 en Première, 4h en Terminale. La répartition entre les deux langues du tronc commun est donc laissée à l'initiative du chef d'établissement.

Toutes les épreuves seront en contrôle continu. L'organisation des épreuves communes de contrôle continu **relève de chaque établissement scolaire**, qui en détermine les modalités d'organisation.

Depuis l'expérience de ces dernières années, nous savons pourtant combien ce type d'organisation est inégalitaire et lourde.

Actuellement, le baccalauréat en LVE est bien loin d'offrir des conditions optimales de travail et d'étude aux lycéens et à leurs enseignants. Les E.C.A. ont de fait imposé des situations locales partout différentes, privant le Baccalauréat de son caractère d'examen national.

Certifications

Un changement important en ce qui concerne les certifications, visant désormais différents niveaux en fonction de la langue, a été annoncé par la note de service du 31/08/2018. Ce nouveau contrat n'annoncerait-il pas une généralisation de ce type de certification qui s'ajouterait aux épreuves du baccalauréat ?

La FSU rappelle son refus de certifications délivrées par des organismes privés qui utilisent le travail supplémentaire non rémunéré des enseignant-e-s, tout en réalisant des profits non négligeables.

Nous demandons à nouveau à ce que les enseignants ne fassent plus l'objet de pressions à faire passer les certifications en Langues Vivantes.

Trop souvent, les certifications ne prennent en compte que les aspects linguistiques, laissant de côté les autres aspects : l'ouverture à la culture et à la diversité, une réflexion citoyenne. Les enseignants ne créent pas les sujets et sont ainsi dépossédés de leur pouvoir de certificateurs d'un niveau via les diplômes nationaux.

Nous souhaitons, pour notre part, faire évoluer les diplômes nationaux en y intégrant l'évaluation des compétences du CECRL. Il s'agit de garantir la pérennité des diplômes, notamment le baccalauréat en contrôle terminal, et que tous les élèves puissent se voir reconnaître leur niveau de langue dans tous les pays de l'Union Européenne ayant intégré le référentiel européen.

M. le Recteur, les enseignants que nous représentons souhaitent être associés aux travaux de réflexion nécessaires permettant de faire évoluer notre système éducatif.



Pour la Fédération Syndicale Unitaire,

Kei Mc Gregor, enseignant, SNES-FSU

Sabine Barry, enseignante, SNUIPP-FSU